

Annonce

TOURNOI INTER-REGIONAL 2021-2022

COUPE DES CÎMES

Une compétition du Tournoi Inter-Régional de Danse sur Glace

ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace

Zone SUD-EST

MORZINE

8 et 9 janvier 2021

sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace



1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

Pour plus de détails, consulter cette annonce ou les règles et communications CSNDG pertinentes.

NOM DE LA COMPETITION DU TOURNOI INTER-REGIONAL COUPE DES CÎMES

LIEU Patinoire **SKODA ARERNA**
Patinoire couverte avec une piste de glace de **56 mètres x 26 mètres**
502 Route du Palais des sports, 74110 MORZINE

PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

A adresser :

- par mail à dansesurglace.morzine@gmail.com avec copie au responsable de zone inter-régionale
- par voie postale avec le règlement au club organisateur :

Club de danse sur glace Morzine Avoriaz
502 Route du Palais des sports
74110 MORZINE

A effectuer avant le **5/12/2021** .

Chèque à l'ordre de l'Organisateur : **Club de danse sur glace Morzine**

FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

A envoyer par mail au responsable des officiels de compétition de votre zone le **27/12/2021 au plus tard** :

Zone Sud-Est : Delphine HAROLD

Mail : rzoc-sud-est@csndg.org

FORMULAIRE DE MUSIQUES

A envoyer par mail avant le **27/12/2021**– dansesurglace.morzine@gmail.com

RESPONSABLE DE ZONE INTER-REGIONALE

Pascal GIRARDOT

Mail : rzir-sud-est@csndg.org

ORGANISATEUR

Responsable accueil des officiels

Valérie AUDOUX

06 86 97 96 93

valerie.adx@gmail.com

HÔTELS OFFICIELS

Le bois des louison, 532 route de la
Tassonnière

74430 Seytroux

Les mazots des fées, 253 Chemin impérial
74110 Morzine

Responsable accueil patineurs et dirigeants

Patricia DELERCE

dansesurglace.morzine@gmail.com

OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE

26 place du BARATY 74110 MORZINE

04 50 74 72 72

www.morzine-avoriaz.com/

3. REGLEMENTATION GENERALE

Cette manifestation est une Compétition du Tournoi Inter-régional, organisée selon le Règlement ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

COVID 19 : Les protocoles d'accès aux équipements suivront les directives gouvernementales.

La participation est ouverte aux Compétiteurs licenciés dans les Clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace appartenant à la zone Inter-régionale.

Elle peut également être ouverte aux clubs d'une autre zone régionale lorsque cette dernière n'est pas en mesure d'organiser 2 journées de Tournoi inter-régional durant la saison.

4. CONTENU DES EPREUVES

Voir le Règlement intérieur ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

5. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

- **40 euros** par Solo,
- **50 euros** par Couple,

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un patineur ne puisse participer à la Compétition pour cause de maladie ou de blessure. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

6. DROITS A L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux événements s'y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

7. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Conformément au Règlement Intérieur ainsi qu'à la communication 314 les musiques devront être fournies sous format

- **MP3** à envoyer entre le 29/12/2021 et 5/01/2022 via **smash.com** à competitions@csndg.org

Se référer à la com 314 pour la qualité d'enregistrement et la nomenclature des morceaux.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes ou si les clés USB de secours ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

La Feuille de Contenu de Programme doit être envoyée dans les délais indiqués au paragraphe 1 au référent de zone désigné comme officiel de compétition (voir adresse mail et délai d'envoi au § 1).

Il est obligatoire que chaque Feuille de Contenu de Programme soit remplie précisément par chaque Compétiteur sur le modèle disponible sur www.csndg.org (section "téléchargements"), en utilisant la terminologie des éléments listés dans la Règle en vigueur (terminologie ISU pour la Danse Libre Couple Novice et Minime / terminologie CSNDG pour la Danse Libre Couple Benjamin et Préparatoire, la Danse Libre Solo et la Danse d'Interprétation Solo).

Le Formulaire de Musiques pour déclaration S.A.C.E.M (à télécharger sur le site de la CSNDG) devra être envoyé par mail **au Club Organisateur** (voir adresse mail et délai d'envoi au paragraphe 1).

9. ACCREDITATION

Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse. L'accréditation pour les Compétiteurs peut être effectuée par un dirigeant de leur Club ou à défaut leur entraîneur. Elle ne peut être fournie qu'en échange des:

- Clés USB de secours (1 clé avec les noms des fichiers selon la nomenclature (com 314).
- Feuille de contenu de programme si changement d'ordre dans les éléments.
- Tout document demandé par le Délégué Technique du Tournoi De France.
- **Pass Sanitaire compétiteurs et entraîneurs selon directives gouvernementales**

10. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par la Règle en vigueur. L'ordre de passage de la Danse Imposée sera publié sur www.csndg.org une semaine avant la date de la Compétition.

11. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans la Règle ISU 353 (Détermination et publication des résultats) (Règles csndg correspondante) sera utilisé.

Le résultat par Club sera déterminé selon la Règle en vigueur.

12. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

13. PROTOCOLES

Selon la Règle en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront transmis et consultables sur www.csndg.org.

14. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Responsable de la Zone Interrégional** ou **l'Organisateur** (voir coordonnées au paragraphe 1).

15. HORAIRES PREVISIONNELS

Sauf décision du responsable de zone inter-régionale, l'amplitude horaire maximum de la Compétition sera pour le samedi de 08h00 à 23h00, et pour le dimanche de 07h00 à 18h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la Compétition seront transmis pour publication sur www.csndg.org deux semaines avant le début de la Compétition.